

Solidaires



IME Sologne : le sport un jeu...

Assemblée Générale



P2

Solidarité et adhésions

A la une la boutique



P3

LE BERGERAT

Moniteur d'atelier

P4

Les
pep
18
La solidarité en action

Une instance éthique aux PEP 18

«Sexualité, besoin ou droit, quid dans un espace réglementé ?», première question traitée par l'instance éthique des PEP 18. Un des constats effectués révèle que certaines questions posées par les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes ne trouvent pas de réponses dans le corpus de textes législatifs ou réglementaires. Le conseil d'administration, en mars 2014, dans la ligne du projet associatif a souhaité mettre en place une instance éthique fondée sur les valeurs associatives de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Son action est guidée par les principes de bientraitance et de respect des droits et libertés des personnes accueillies. Son objectif est d'apporter un éclairage, nourri par une réflexion plurielle qui peut faciliter la prise de décision la plus juste au regard de la situation et de son contexte. Il n'est pas de fournir une réponse opérationnelle à une situation singulière.

Elle peut être saisie par tous les salariés de l'association autour des questionnements des professionnels en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Elle renforce ainsi la philosophie et la réflexion au niveau associatif et elle apporte son soutien aux salariés de l'association. Elle n'a pas vocation à se substituer à la réflexion menée dans les structures, aux responsabilités des équipes de professionnels et de direction. Elle est composée de membres permanents, président de l'association, direction générale, médecin coordonnateur. D'autres membres sont désignés pour une durée de trois ans pour les professionnels, pour la durée de leur mandat en cours pour les autres. Trois administrateurs de l'association sont désignés par le conseil d'administration, les représentants des professionnels font acte de candidature et sont ensuite tirés au sort : deux représentants des cadres de

direction salariés de l'association, quatre représentants des professionnels salariés de l'association (deux du Secteur Enfant, deux du Secteur Adulte). Les membres de l'Instance Éthique s'engagent : à la liberté d'expression, au respect et à la loyauté entre eux, à la neutralité et à la confidentialité des échanges, à l'assiduité et à l'implication personnelle, à la rigueur de la démarche d'analyse des problématiques. L'instance se réunit deux fois par an, les questions traitées lui sont soumises par tous les professionnels de l'association, elle peut également traiter de questions qui lui paraissent fondamentales, elle publie les avis qui découlent de ses travaux. Quatre avis ont été rendus depuis sur des sujets divers, ils sont portés à la connaissance de tous les salariés. L'instance éthique verra ses membres renouvelés en 2017.
@ : instanceethique@pep18.fr

Assemblée Générale

Elle s'est tenue le 27 avril dernier. Un temps d'échanges et de rencontres en amont, autour d'un espace d'exposition des travaux et réalisations effectués au cours de l'année 2016 a permis de rendre compte de l'activité des établissements et services. Elle constitue un temps important dans notre vie associative, c'est en effet le moment où les adhérents peuvent échanger avec les professionnels de l'association. C'est également le moment d'affirmer nos valeurs, de rendre compte de notre activité, de tracer des perspectives d'avenir.



Notre valeur de solidarité, fortement réaffirmée par le président, guide la totalité de nos actions. Mais la solidarité ne peut s'exprimer dans un mouvement à sens unique. En effet nous sommes régulièrement sollicités pour apporter des aides et des secours

mais nous déplorons une chute constante de nos adhésions comme l'a rappelé la secrétaire générale. Cette année encore nous avons mis en œuvre des actions au service de tous en faisant vivre nos principes de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté. Notre association se porte bien. Son activité est en légère augmentation, des établissements ont ouvert, d'autres ont fermé. Des réflexions sont en cours pour toujours mieux répondre aux besoins des personnes que nous accueillons.

Le Bergerat, une boutique à Orval

Le Bergerat, à Vesdun, Etablissement et Service d'Aide par le Travail - ESAT - a une activité essentiellement agricole. Salades, pommes de terre, radis, courgettes, tomates, petits pois et primeurs en tous genres sont produits sur les terres de Vesdun, en agriculture raisonnée, c'est-à-dire avec une absence de traitement préventif et un apport au cours de la culture d'engrais verts.



Agneaux, poules, poulets, pintades et canards peuplent le domaine et sont élevés dans la plus grande tradition en plein air.

Ces activités permettent à dix-sept personnes en situation de handicap de travailler, elles sont pour cela encadrées par cinq moniteurs. Nous sommes présents sur les marchés de Vallon en Sully, Culan. De nombreux professionnels de la restauration, soucieux de privilégier les «circuits courts», utilisent des produits de l'ESAT, qui propose également des livraisons dans le département les mardis et jeudis à Veaugues, Vierzon et Saint Doulchard pour les salariés. Pour développer plus encore cette activité et aller au contact de la clientèle, l'an passé, l'ESAT a ouvert une boutique de vente au grand public. Elle se situe à Orval, près de Saint Amand Montrond et est ouverte toute l'année du mardi au samedi.



L'objectif, outre de fournir des produits de grande qualité est de permettre aux travailleurs de l'ESAT de s'ancrer dans la réalité économique et de vendre la récolte et les produits de l'élevage à proximité du lieu de production.

BOUTIQUE LE BERGERAT,

1 route de Lignièrès ORVAL

Ouverte du mardi au jeudi de 14h à 18h30,

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30,

le samedi de 9h à 12H

Contact téléphonique pour les livraisons et les paniers : 02 48 63 10 17

@ seccommerciallebergerat@pep18.fr

Le concours AVENIR

Pour la première année, nous avons lancé un concours à destination des établissements scolaires du département du Cher, des partenaires se sont joints à nous : les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et la MAIF. C'est un concours qui se déroule sur plusieurs années, le thème et le public ciblé changent chaque année. Il est publié fin septembre et adressé à tous les établissements du département avec l'appui du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cher. Les résultats sont proclamés en février

pour que les classes participantes puissent bénéficier de leur prix dans l'année scolaire. Il est doté de trois prix de montants respectifs de 1000, 500 et 300 euros.

Cette année le thème retenu consistait en un concours d'acrostiches sur le mot «handicap».

Nous avons reçu des participations de collèges, d'écoles et d'établissements spécialisés.

Le jury réuni en février a proclamé les résultats suivants : premier prix, IME Sologne, deuxième prix, école de Chateameillant, troisième prix collège Joliot Curie Mehun sur Yèvre. Nous

reconduisons ce concours à compter de septembre prochain.

Le thème choisi en est **la fraternité**, le support en sera un reportage photographique de huit à douze clichés maximum et il sera destiné aux collégiens et aux jeunes âgés de 13 à 16 ans accueillis en établissements spécialisés.



Moniteur d'atelier : un métier aux facettes multiples

Ils sont une cinquantaine au sein de l'association PEP 18, soit près de huit pour cent de l'effectif total des salariés .

Qui sont-ils, quelles sont leurs missions ?

Il est bien difficile de synthétiser un tel métier.

Si la dénomination est la même, les tâches diffèrent. Ils exercent uniquement en Entreprise Adaptée ou Établissement et Service d'Aide par le Travail. Les moniteurs d'ateliers sont issus de milieux professionnels très diversifiés.

Ils ou elles sont nantis d'un savoir-faire spécifique dans leur corps de métier. Les moniteurs d'atelier viennent mettre leur technicité et leur engagement au service de la personne handicapée en situation de travail. Adapter en permanence son métier, satisfaire le client, mettre en adéquation le travail et les possibilités des usagers ou des salariés, posséder un solide savoir-faire dans le corps de métier exercé pour former et transmettre, constituent les

compétences essentielles du moniteur d'atelier.

Pour mémoire, voici les champs que nous couvrons : les palettes, la restauration, le maraîchage, l'élevage, les espaces verts, le bâtiment, la sous-traitance, la blanchisserie et la propreté.

Les exigences pour les établissements ESAT et EA sont les mêmes que pour le secteur de production traditionnel : respecter les délais, produire un travail de qualité tout en mettant en place les adaptations nécessaires afin de concilier possibilités et commandes. Il faut disposer d'une grande capacité pédagogique, adapter son vocabulaire technique, mettre en place des consignes de travail qui puissent être comprises. Le moniteur d'atelier veille également à ce que la notion de sécurité, souvent abstraite pour les travailleurs, fasse partie de leur pratique quotidienne.

Il doit savoir repérer les potentialités, développer celles-ci dans le but de faire progresser la personne vers une intégration professionnelle réussie.

Deux d'entre eux nous parlent de leur métier.

«Nous avons beaucoup de plaisir à exercer ce métier dans la mesure où rien n'est jamais vraiment acquis, c'est l'anti-routine, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Il nous faut nous mettre en écoute permanente de la personne, savoir la motiver, lui donner confiance et estime de soi, lui faire reconnaître ses réussites, les valoriser, mais également lui faire identifier les erreurs et la manière de les corriger en les associant à chaque fois. Il nous faut faire preuve de grande patience et de compréhension pour identifier les éventuels blocages autour du travail. Lorsque le travail doit être repris, nous le faisons ensemble en identifiant ce qui a pu poser problème. Nous sommes dans l'adaptation permanente et dans la responsabilisation, sans toutefois être négatifs. Les points positifs de notre métier s'expriment également lorsque les personnes progressent et se rapprochent du «milieu ordinaire» de travail».

Adhérer aux PEP 18

C'est :

partager les valeurs,

partager notre implication dans les actions d'accompagnement des enfants et des adultes les plus démunis de notre société,

partager la vie démocratique associative.

Solidaires
publication des PEP 18

Les PEP 18 - 166 rue du Briou - 18230 Saint Doulichard
Tel 02 48 27 52 00
Email : adpep18@pep18.fr
site web : www.pep18.fr

Directeur de la publication :
Philippe LESTIÉVENT, président
Responsable de la rédaction :
Agnès DEMAISON, directrice générale

Bulletin à retourner avec votre règlement à : Les PEP 18 - 166 rue du Briou - 18230 Saint Doulichard

Enfant 2 €

Adulte 15 €

Groupe de mineurs 50 €

L'Association est un organisme d'intérêt général et vous délivre un reçu fiscal.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :

J'adhère à l'association des PEP 18 pour l'année 2017.

Le 2017

Adhésion adulte : X 15 € = €

Signature

Adhésion enfant : X 2 € = €

Adhésion collective :50 €. L'adhésion collective est réservée aux groupes de mineurs de moins de seize ans.

Je fais un don de € à l'Association des PEP 18

Les statuts et le règlement intérieur sont consultables au siège de l'association.